



Association Royale

Centre d'Activités Sous-marines du Hainaut

(Association Sans But Lucratif)

Jemeppe sur Sambre, le 01/09/2021

Organisation des plongées à la Croisette en phase 13 de déconfinement Covid 19

Seuls les plongeurs appartenant au Groupe 3 sont autorisés à plonger c'est à dire : **Les plongeurs ne peuvent avoir été testé positifs ni avoir eu des contacts avec une personne positive ou avoir eu des symptômes du Covid19.** (voir recommandations médicales).

1. La plongée est à nouveau autorisée.
2. Néanmoins, le virus est encore présent alors le mot d'ordre est « gardez vos distances » !
3. **L'inscription préalable reste obligatoire** . Gardez l'habitude de mettre vos véhicules en tête bèche à l'arrivée sur le site.
4. A l'arrivée, le chef de groupe se présente au responsable du bar la ou les feuilles d'inscription signées. **Il paie les plongées**. Il espace ses palanquées dans son créneau de mise à l'eau imparti. Il veille au respect des hr de mise à l'eau.
5. **Les vestiaires** sont accessibles mais on n'y laisse pas ses affaires.
6. **Le gonflage** sera disponible. Veuillez déposer votre bouteille devant l'écriteau « bouteilles vides ». Veuillez payer au bar et présenter le ticket au gonfleur. Le gonfleur se chargera de désinfecter la robinetterie avant le gonflage. Après le gonflage votre bouteille se trouvera en dessous de l'écriteau « bouteilles pleines ». Veuillez ne toucher que votre bouteille. Evitez tout regroupement au gonflage, gardez vos distances ! Une seule personne dans le local pour déposer ou récupérer sa bouteille.
7. Les palanquées de 2 à 4 plongeurs maximum, se rendront à la carrière en maintenant une distance de plus de 1,50m entre les palanquées.
8. **Maximum TROIS palanquées** peuvent se trouver sur le ponton simultanément. Les briefings et check équipement se feront sur le parking ou sur la dalle avant de descendre sur le ponton en respectant la distanciation.
9. **Une palanquée de sécurité de surface sera obligatoire en permanence et à tour de rôle (tournante).**
10. **Seule la palanquée de sécu peut rester sur le ponton. La palanquée 1 se met à l'eau quand la palanquée 2 arrive sur le ponton, la palanquée 2 se met à l'eau quand la palanquée 3 arrive et ainsi de suite.**
11. **La mise à l'eau se fait au ponton, la sortie de l'eau se fait au ponton afin de garantir la continuité de la sécu.**
12. Si une file d'attente se crée sur la dalle à la descente du ponton, il convient de garder les distances de + de 1,50M.
13. Le rinçage des masques ne se fera que dans le seau prévu à cet effet sur le parking. Des jerrycans d'eau de ville sont disponibles pour évacuer le désinfectant et le détergent. Il est recommandé d'utiliser un anti bué commercial.

Siège social : Rue François Hittélet 86
5190 Jemeppe sur Sambre



www.croisette.be

TVA BE 0412.831.505
Ent.: 4128.31.505

BNP BE51 2600 0611 0362

14. **La durée de la plongée est limitée à 45 minutes afin de permettre à un maximum de plongeur de plonger.**
15. Les débriefings se feront sur le parking et à distance de sécurité.
16. **Le bar est accessible pour les commandes de boisson.** Mais les consommations seront consommées sur la terrasse ou à l'intérieur ! Les portes devront toujours restées ouvertes pour la ventilation du local.
17. **Il est demandé de ranger ses vidanges dans les bacs devant le bar** afin d'éviter les manipulations par les bénévoles.
18. **Les boissons personnelles sont également interdites sur le site, seule une petite bouteille d'eau pour la réhydratation est autorisée.**
19. Un gel hydroalcoolique est disponible au bar.
20. Les toilettes sont accessibles, une personne à la fois. Avec obligatoirement, lavage des mains **avant et après** le passage aux toilettes. Un produit désinfectant sera disponible pour désinfecter le siège avant l'usage.
21. Si à un moment donné vous suspectez avoir touché un objet qui aurait pu être contaminé, allez-vous laver les mains !
22. Nous comptons sur votre sens des responsabilités. Au mieux nous appliquons tous ces mesures, au plus vite nous pourrions reprendre une existence normale.

Le Conseil d'Administration

